

TABLE DES MATIÈRES

Vous partez en voyage pour l'étranger?	3
Les Services consulaires canadiens	3
Les agents consulaires offrent les services suivants	3
Les agents consulaires n'offrent pas les services suivants	4
Les services consulaires d'urgence	5
Avant de partir	6
Informez-vous	6
L'inscription auprès d'un de nos bureaux	7
Votre passeport	8
Avez-vous besoin d'un visa?	9
Enfants voyageant seuls ou accompagnés	9
Voyager avec un conjoint du même sexe	10
Voyager en Europe	10
Les femmes qui voyagent seules	12
La double citoyenneté	12
Voyager aux États-Unis et au Mexique	12
Personnes handicapées	14
Les questions de santé	14
L'assurance-maladie complémentaire	16
Les autres assurances	18
Vous voyagez en voiture	18
Les questions d'argent	18
Votre situation fiscale au Canada	20
Soyez en règle avec les douanes canadiennes	20
Transport de matières dangereuses et sûreté du transport aérien	20
L'aide-mémoire du voyageur	22
Durant le voyage	23
Les précautions à prendre	23
Les lois et coutumes à l'étranger	23
Les drogues illicites	24
Passeport perdu ou volé	24
Les crimes et châtements	26
Les procédures judiciaires	26
L'exploitation sexuelle des enfants	26
Le retour	30
La taxe sur le transport aérien	30
Les douanes canadiennes et les contrôles à l'importation	30
Renseignez-vous et déclarez	34
Les souvenirs illégaux	35
Votre santé	35
Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger	36
Sources d'information	51
Nos partenaires	55

VOUS PÂRTEZ EN VOYAGE POUR L'ÉTRANGER?

Chaque année, des millions de Canadiens se rendent à l'étranger. Pour la plupart d'entre eux, le voyage s'avère une expérience agréable et enrichissante. Pour quelques-uns toutefois, les choses ne tournent pas comme prévu.

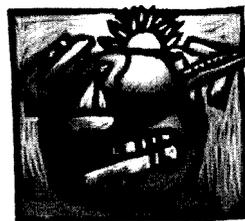
Pour que tout se déroule sans anicroche, Affaires étrangères Canada encourage les voyageurs à adopter une approche préventive. Ils pourront ainsi voyager en toute sécurité et la tête tranquille, et donc profiter pleinement de leur séjour à l'étranger.

Nous avons produit ce guide pour vous aider à faire vos préparatifs. Il renferme des renseignements importants sur les services consulaires que nous offrons à l'étranger, des conseils et la liste des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.

Les Services consulaires canadiens

Affaires étrangères Canada dispose d'un réseau de plus de 270 bureaux dans le monde entier, où des agents consulaires sont prêts à aider les Canadiens qui voyagent, qui travaillent ou qui vivent à l'étranger.

Avant de quitter le Canada, il est important que vous sachiez quels services nous offrons à l'étranger et ceux que nous n'offrons pas.



Les agents consulaires offrent les services suivants :

Situations d'urgence

- Aider à organiser une évacuation en cas de guerre, de soulèvement civil ou de catastrophe naturelle.
- Aider en cas d'urgence médicale en fournissant une liste de médecins et d'hôpitaux de la région.
- Organiser votre évacuation médicale si vous ne pouvez être soigné sur place (frais à payer).
- Réconforter et aider les victimes de vol ou d'autres incidents violents.
- Aider à localiser des personnes disparues et des enfants enlevés.

Questions d'ordre juridique

- Fournir une liste d'avocats de la région.
- Si vous voulez vous renseigner sur les lois et règlements du pays, ils peuvent vous indiquer des sources de renseignements.
- Si vous êtes arrêté ou détenu, ils s'efforceront de faire en sorte que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays (voir notre publication *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*).